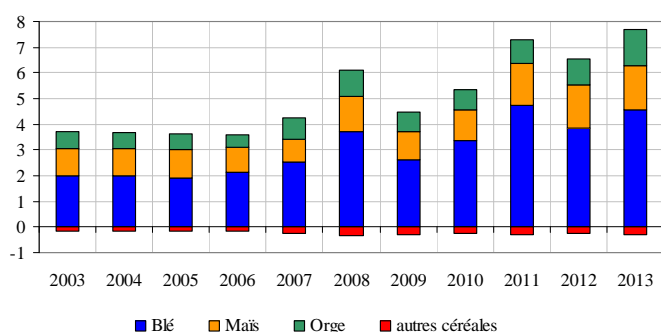




Dynamisme des ventes de blé porté par la demande de l'Afrique

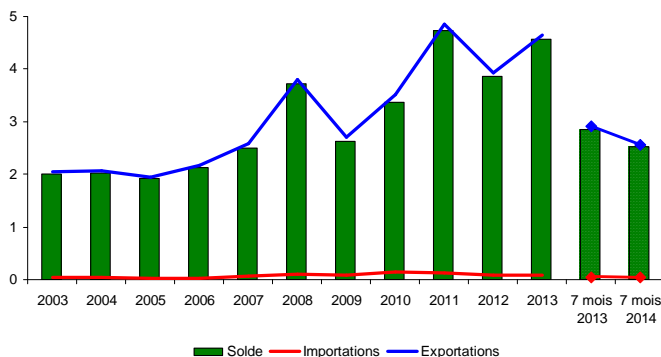
Le dynamisme des ventes de blé permet à la France de dégager un excédent commercial récurrent, qui atteint 4,6 milliards d'euros en 2013. Cette vitalité s'explique par la progression des quantités vendues, mais surtout par la hausse tendancielle des prix. Si les ventes s'effectuent encore majoritairement à destination de l'Europe, l'Afrique, et notamment l'Algérie, deviennent des clients de premier plan.

Graph.1 : Evolution des soldes commerciaux céréaliers (en milliards d'euros)



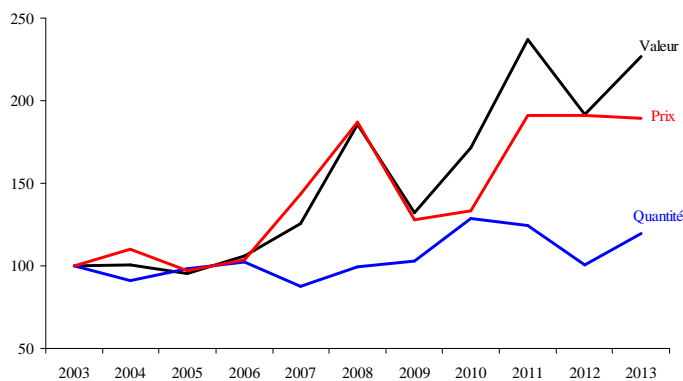
Source : Douanes

Graph.2 : Evolution des échanges de blé et soldes (en milliards d'euros)



Source : Douanes

Graph.3 : Evolution des exportations de blé (prix, quantité et valeur) – base 100 en 2003



Source : Douanes

Le blé, un point fort de la spécialisation française

Les céréales génèrent un excédent commercial récurrent et qui a tendance à croître, passant de 3,6 milliards en 2003, à 7,4 milliards en 2013. Ainsi, elles constituent l'un des points forts de la spécialisation française, derrière l'aéronautique (22,0 milliards d'excédent en 2013), les boissons (10,8 milliards) et les parfums et cosmétiques (8,6 milliards).

Au sein des céréales, l'essentiel de l'excédent vient du blé, avec un surplus de 4,6 milliards en 2013, s'expliquant quasi exclusivement par le niveau des exportations, les importations étant marginales (89 millions). Les ventes de blé français à l'international sont constituées pour 9/10 de blé tendre et pour 1/10 de blé dur. Elles représentent 57 % des exportations céréaliers, contre 24 % pour le maïs, 17 % pour l'orge et 2 % pour les autres céréales.

La France est le 5ème producteur mondial de blé après la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et la Russie. Elle exporte la moitié de sa production, ce qui la hisse au premier rang des exportateurs européens, devant l'Ukraine et la Russie. A l'échelle mondiale, elle figure à la troisième place des fournisseurs, avec 12,7 % de parts de marché en 2013, derrière les Etats-Unis (21,6 %) et l'Inde (13,4 %).

Sur les dix dernières années, les exportations françaises de blé progressent en valeur de 8,5 % l'an en moyenne, soit une croissance nettement plus dynamique que celle de l'ensemble des exportations françaises (+2,8 %).

Forte volatilité des prix du blé

Sur l'ensemble de la période, la croissance des exportations de blé tient davantage à l'envolée des prix qu'à l'évolution des ventes en volume. En effet, entre 2003 et 2013, plus de 80 % de la hausse des exportations de blé tendre repose sur la variation des prix : les volumes exportés progressent de 1,4 % par an alors que les prix augmentent de 6,7 %. La progression des exportations est aussi particulièrement heurtée, en lien avec la forte volatilité des prix du blé. De fait, les variations du cours du blé traduisent un déséquilibre entre une demande tendancielle soutenue (croissance de la population mondiale, alimentation animale, développement des agro-carburants) et une offre plus fluctuante (aléas climatiques, prix des consommations intermédiaires, cours du pétrole, productivité, politiques commerciales,...). Ainsi, en France, les exportations sont stables jusqu'en 2006, avant de progresser suite à la fin du gel obligatoire des terres. La capacité d'exportation augmente en même temps que les prix, en raison de nombreux aléas climatiques dans diverses régions du monde (Argentine, Chine, Roumanie) et de l'envolée des prix du pétrole.

La crise mondiale de 2009 génère un net recul des cours du blé, expliquant à lui seul la chute des exportations en valeur. La sécheresse en Russie durant l'été 2010 est à l'origine d'une remontée des prix, dont les répercussions se prolongent jusqu'à la récolte de l'été 2011.



L'amélioration des ventes de blé de la France durant l'année 2013 est due à la moindre présence du bloc RUK (Russie, Ukraine et Kazakhstan) sur le marché mondial, en raison de la sécheresse dont ils sont victimes à l'été 2012. Sur les 6 premiers mois de l'année 2014, les prix du blé se détendent (-18,5 % en glissement sur un an) en raison, notamment, d'une production mondiale record lors de la campagne 2013/2014, et d'un impact encore incertain de la crise russo-ukrainienne sur les récoltes.

Dynamisme des ventes porté par l'Afrique

L'approvisionnement de l'Union européenne par la France est assez stable, le dynamisme des ventes est donc porté par les pays tiers, plus particulièrement par l'Afrique, qui explique à elle seule plus du tiers de la progression des ventes de céréales au cours des dix dernières années. En 2013, l'Afrique représente ainsi 46 % des exportations de blé en valeur (contre 35 % en 2003), avec une progression des ventes en volume de 12 % l'an sur dix ans. En revanche, la part de l'Union européenne dans la valeur des exportations régresse (44 % en 2013, contre 58 % en 2003), avec une stabilité des volumes livrés.

L'Algérie est le premier client de la France. Elle absorbe désormais près du quart des ventes de blé, contre seulement 8 % en 2003, soit une progression moyenne de 20 % par an. L'Afrique du Nord représente ainsi l'essentiel du débouché africain avec l'Algérie (23 % du total des exportations de blé), suivi du Maroc (6 %) et de l'Égypte (3 %). Ce dernier pays, pourtant premier importateur de blé d'Afrique du Nord, commerce davantage avec le pourtour de la mer noire (Roumanie) du fait notamment de leur proximité géographique.

De leur côté, les exportations vers l'Europe s'effectuent majoritairement vers les pays limitrophes : la Belgique, les Pays-bas et l'Italie captent 60 % des ventes.

Ce phénomène de proximité, semble trouver sa source dans le coût des transports de céréales qui décourage la conquête des marchés lointains. Ainsi, l'Asie, bien que première zone importatrice mondiale (28 % des achats) ne représente que 0,5 % des exportations françaises de blé.

Graphe 5 : Evolution des exportations de blé par zone entre 2003 et 2013 (base 100 en 2003)

Année	Union européenne	Afrique subsaharienne	Pays tiers	Afrique du Nord
2003	100	100	100	100
2004	100	100	100	100
2005	100	100	100	100
2006	100	100	100	100
2007	100	100	100	100
2008	150	150	220	280
2009	100	100	180	220
2010	100	150	250	350
2011	150	200	350	480
2012	150	220	250	280
2013	170	250	300	350

Source : Douanes

Exportations de blé dominées par le commerce de gros

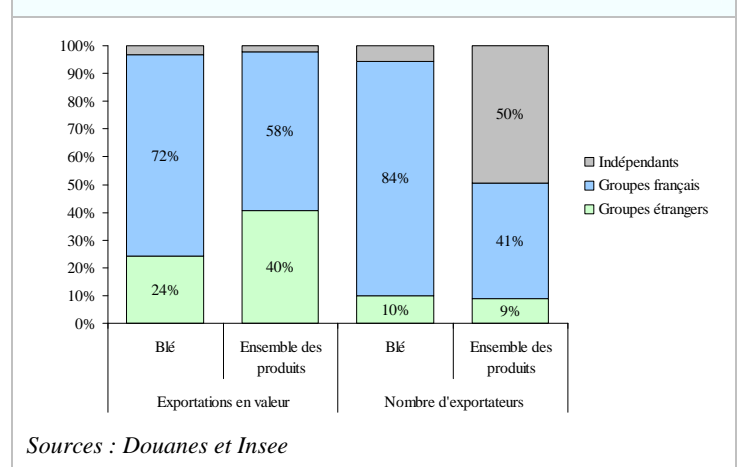
Le nombre des exportateurs de blé s'élève à 325 en 2013 mais s'inscrit en baisse de 8 % par rapport à 2003. En revanche, la valeur moyenne des transactions enregistrées triple sur la période.

Les échanges se concentrent sur les principaux opérateurs qui relèvent quasiment tous du commerce de gros (94 % de la valeur des exportations de blé). Plus de la moitié des ventes de blé sont réalisées par les six premiers exportateurs et les 20 premiers opérateurs effectuent plus de 80 % des ventes. Les PME et les micro-entreprises (60 % des firmes) ne représentent que 9 % des ventes en valeur. Les entreprises de taille intermédiaires sont relativement bien positionnées (40 % des ventes), même si les grandes entreprises restent majoritaires dans le commerce de blé (51 % des ventes).

Les groupes français dominent les échanges puisqu'ils réalisent 72 % des ventes de blé, contre 24 % pour les étrangers (respectivement 58 % et 40 % pour l'ensemble des exportations françaises).

Près de 80 % des firmes spécialisées dans le commerce de blé n'échangent qu'avec l'UE, où elles réalisent 20 % des ventes. En revanche, une minorité d'exportateurs multi-zone, fournissant à la fois l'Europe et l'Afrique (moins de 5 % des opérateurs) réalise plus de la moitié des ventes.

Graphe 6 : Structure des exportations en 2013, selon le type de contrôle de l'entreprise



Méthodologie et sources

Le champ de l'étude est défini par la position SH4=1001 [froment (blé) et méteil] du « Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises », qui sert de référence dans le monde entier pour les nomenclatures des statistiques du commerce extérieur et pour les tarifs douaniers.

L'analyse s'appuie sur les statistiques douanières françaises, les indicateurs fournis par l'Insee, les informations extraites des bases de données internationales (Comtrade de l'ONU, Chelem du CEPII, Comext d'Eurostat) et les publications d'Agreste et de FranceAgriMer.